Acccord CE/Norvège: participation aux travaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies OEDT

1999/0203(CNS) - 16/06/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Maurizio TURCO (TDI, I), le Parlement européen approuve la participation de la Norvège à l'OEDT mais rappelle le contenu de plusieurs de ses résolutions dans ce domaine (résolution sur le Plan d'action de l'Union en matière de drogue, résolution sur le rapport 1997 de l'OEDT) et le contenu des multiples rapports d'activités de l'Observatoire. Il estime qu'à l'occasion de l'extension des activités de l'OEDT à la Norvège, le règlement portant création de l'Observatoire devrait être revu conformément à la proposition de la Commission et de l'avis du Parlement consécutif (voir fiche de procédure CNS/1999/0187) et que les règles de fonctionnement du Conseil d'administration de l'Observatoire et du réseau REITOX devraient être revues afin de mieux réaliser les tâches qui leurs sont assignées.